

# L'ÉNERGIQUE

HIVER 2014-2015  
VOLUME 8 | NUMÉRO 3



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496  
Télécopieur : 514 286-6078

[www.aqcie.org](http://www.aqcie.org)

L'Énergique est le bulletin d'information de l'AQCIÉ. Il est publié quatre fois par année à l'intention des membres et partenaires de l'Association. Toute reproduction est autorisée à condition d'en mentionner la source et de nous en informer au [dg@aqcie.org](mailto:dg@aqcie.org)

## TABLE DES MATIÈRES

### *Mot du président*

#### ***Il faut passer de l'intention à l'action* ..... 2**

*Carl Yank, Président du Conseil de l'AQCIÉ et*

*Directeur général – Affaires Chlorite de sodium, ERCO Mondial*

Plusieurs intentions et de nombreux programmes ont été annoncés depuis le début de l'année, il faut maintenant passer à l'action.

### *Mot du directeur exécutif*

#### ***Projet de loi 28 : LA voie à éviter* ..... 4**

*Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIÉ*

En minant la compétitivité, la stabilité et la prévisibilité des tarifs industriels d'électricité, le Projet de loi 28 aura des effets néfastes sur la structure économique et industrielle du Québec.

#### ***Vers un nouveau paysage énergétique continental* ..... 9**

*Shahrazad Rahbar, présidente, Association des consommateurs industriels de gaz, (ACIG)*

Le gaz naturel, qui a une importance stratégique pour plusieurs des sociétés membres de l'AQCIÉ, connaît lui aussi des enjeux pressants.

#### ***Exportations vers l'Ontario : quel produit offrir ?* ..... 12**

*Olivier Charest, directeur, Énergie et Affaires juridiques, Alcoa Canada*

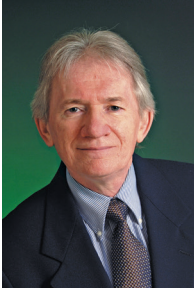
L'exportation d'électricité vers l'Ontario, une avenue intéressante si l'on tient compte de nos intérêts propres.

#### ***Politique énergétique du Québec – le processus redémarre* ..... 15**

*Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIÉ*

Dans la conjoncture québécoise actuelle, c'est une création de richesses exemplaire que doit stimuler la future politique énergétique.

#### ***Quoi de neuf à la Régie ?* ..... 17**



Mot du président

## Il faut passer de l'intention à l'action

Par Carl Yank  
Président du Conseil de l'AQCIE et  
Directeur général – Affaires Chlorite de sodium  
ERCO Mondial

### Y A-T-IL DES INDUSTRIES AU QUÉBEC ?

Comme vous, j'entends beaucoup parler des mesures de redressement des déficits des régimes de retraite des municipalités, des garderies, des commissions scolaires, mais très peu d'économie.

Et lorsque l'on parle d'économie, on enfile les statistiques négatives sur l'emploi, car même lorsqu'elles sont positives, comme en novembre, on apprend que le secteur manufacturier, lui, poursuit son déclin. On parle des promesses de 250 000 nouveaux emplois qui ne seront peut-être pas tenues. Plus récemment, l'Institut de la statistique du Québec relevait que le solde migratoire interprovincial du Québec était le pire depuis 1998, avec la perte nette de 13 500 personnes parmi les plus qualifiées et les plus mobiles que le Québec comptait.

Dans les documents entourant la relance de la politique énergétique du Québec, on remet l'accent sur les énergies renouvelables, sur l'exemplarité à laquelle les Québécois doivent aspirer, en ajoutant, en passant, qu'il faudrait aussi que la politique contribue à l'essor économique du Québec (voir l'article sur ce sujet, en page 15).

Les mesures relatives à l'énergie contenues dans le Projet de loi 28, sur la mise en œuvre des dispositions du dernier budget, viendraient confirmer que les Québécois et les industriels québécois n'ont pas l'accès prioritaire à l'énergie patrimoniale, à faible coût, et que la Régie de l'énergie n'a pas à se prononcer sur les approvisionnements, laissant au gouvernement la possibilité de décréter autant de production additionnelle qu'il pourrait le désirer. La prévisibilité des tarifs d'électricité, un élément central dans la décision d'investir au Québec, en souffrirait grandement (voir à ce sujet le mot du directeur exécutif, en page 4).

### QUI N'AVANCE PAS REULE

Or, la situation est dramatique pour les entreprises grandes consommatrices d'électricité qui, pour des raisons historiques, constituent le fondement de la structure industrielle du Québec.

Dans les prévisions de livraisons d'Hydro-Québec Distribution, on apprend qu'en 2015 les livraisons aux industriels seront d'un térawattheure inférieures à ce qu'il était prévu encore l'an dernier. De près de 42 % de l'ensemble de l'électricité que HQD distribuait en 2006, la consommation des grands industriels aura sombré à moins de 32 % en 2015. Une chute de près du quart, en dix ans à peine.

Les emplois manufacturiers ont diminué du tiers au Québec entre 2002 et 2014<sup>1</sup>. Aux États-Unis, au contraire, les emplois manufacturiers et industriels sont en progression vertigineuse depuis quelques années, entraînant au passage la délocalisation et la fermeture d'industries québécoises. On réalise pleinement chez nos voisins du Sud à quel point les emplois manufacturiers sont structurants et essentiels à la création de richesse. Or, on s'en rend compte à tous les jours au Québec, la création de richesses joue un rôle essentiel dans l'offre de services aux citoyens.

Le gouvernement annonçait récemment un tarif d'électricité de développement industriel, de 20 % inférieur au Tarif L. En soit, c'est une bonne nouvelle, mais celle-ci vient aussi confirmer que le Tarif L ne suffit plus pour assurer le développement industriel du Québec. Même avec ce rabais, il est possible de trouver au sud de la frontière des tarifs industriels encore plus bas, sans contraintes ni retour, après 10 ans, à un Tarif L qui ne soutient tout simplement plus la comparaison.

### LES ANNONCES NE SUFFISENT PAS

Laisser le Tarif L perdre sa compétitivité et ajouter à l'instabilité des tarifs en intervenant directement dans leur fixation, comme le propose le gouvernement avec les amendements contenus dans la Loi 28, ne peuvent faire partie de la solution.

La croissance de l'activité industrielle, au Québec comme ailleurs, ne va pas de soi. Les grandes industries peuvent investir partout sur la planète, et leurs filiales nationales se livrent une concurrence sans merci pour attirer chez elles les investissements qui assurent leur pérennité. En pareil conjoncture, on ne peut se reposer sur le fait que le Tarif L ait

>>>

1. L'emploi manufacturier a chuté de 18 % des emplois québécois à seulement 12 % pendant cette période. Pierre Fortin, *La maladie Hollandaise, c'est quoi*, L'Actualité, 15 décembre 2014, p. 44

déjà été concurrentiel. Il doit le demeurer, et sa progression doit être prévisible, sinon les investissements iront ailleurs. Il ne faut pas y voir là de menaces, mais un simple reflet de la réalité des marchés.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de grande implantation industrielle, ou d'ajout important de capacité dans les industries existantes, depuis plus de dix ans ? Poser la question c'est y répondre.

#### CONSERVER LES ACQUIS EST DÉJÀ UN DÉFI

Si l'on n'y prend pas garde, le plus grand défi ne sera pas d'attirer de nouvelles industries ici, mais de préserver celles qui s'y trouvent déjà. Car même pour préserver une capacité de production existante, il faut investir dans le renouvellement des équipements, dans l'augmentation de l'efficacité des

procédés et dans la qualité des produits, afin de maintenir la compétitivité avec les nouvelles usines qui se construisent hors du Québec.

L'activité industrielle ne va pas de soi, nulle part sur la planète. C'est pourquoi il faut, pour la maintenir et la faire croître, assurer constamment des conditions favorables. C'est aussi pourquoi le Québec doit dépasser le stade des intentions pour entrer rapidement dans l'action.

Pour les industries grandes consommatrices d'électricité, cela passe inévitablement par des tarifs industriels concurrentiels, stables et prévisibles. Malheureusement, les modifications relatives à l'énergie du projet de Loi 28 entraîneront tout le contraire. ■



*Nos meilleurs vœux de santé...  
et de prospérité !*

En cette fin d'année, nous tenons à remercier les sociétés membres de l'AQCIE de leur soutien et de leur confiance, et à leur souhaiter, ainsi qu'aux lecteurs de *L'Énergique*, une année en santé et dans la prospérité.

Nous avons tendance à prendre l'une et l'autre pour acquis mais, avec le temps, nous découvrons que maintenir sa santé et atteindre la prospérité exigent au contraire une attention particulière et des efforts constants.

Les années 2013 et 2014 auront été particulièrement actives pour l'AQCIE et déterminantes pour le secteur de l'électricité au Québec. Déjà, 2015 s'annonce tout aussi riche en événements et en décisions qui auront un effet direct sur la santé des entreprises et sur la prospérité du Québec. C'est pourquoi l'AQCIE, de nouveau, ne ménagera aucun effort.

Au plaisir de vous retrouver dans la nouvelle année !



Mot du directeur exécutif

## Projet de loi 28 : LA voie à éviter

Par Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIE

S'il n'est pas aisé de trouver le fil conducteur des récents choix du gouvernement en matière d'électricité, la voie qu'il emprunte dans les amendements relatifs à l'énergie du Projet de loi 28<sup>1</sup> est clairement à éviter.

### DIFFICILE À SUIVRE...

Malgré les coûts de gestion déjà faramineux des surplus d'électricité d'Hydro-Québec, le gouvernement a relancé en début de mandat les projets de petites centrales hydrauliques, abandonnés pour toutes les bonnes raisons par le gouvernement précédent.

Le 24 septembre dernier, le gouvernement adopte un Décret de préoccupations<sup>2</sup> où il invite la Régie de l'énergie à tenir notamment compte, dans la fixation de ses tarifs, de l'« *effritement de la compétitivité des tarifs industriels d'électricité* » et de « *la capacité de payer des ménages à faible revenu* ». Cela ne l'empêche cependant pas de contribuer, avec l'énergie éolienne et son intégration, la part du lion de l'augmentation tarifaire de 2015, comme ce fut le cas pour les deux dernières années, et comme ce le sera dans l'avenir prévisible.

De plus, il a récemment été question en commission parlementaire, à Québec, d'ajouter de nouveaux appels d'offre de production d'énergie éolienne à partir de 2016. La stratégie du gouvernement serait donc clairement d'approvisionner le marché québécois en priorité avec de l'électricité post-patrimoniale coûteuse, déplaçant ainsi l'électricité patrimoniale

– produite à moins de 1 ¢/KWh – pour être valorisée sur les marchés d'exportation au bénéfice de l'actionnaire d'Hydro-Québec.

D'ailleurs, si le récent appel d'offres de 450 MW a attiré des propositions dépassant les 6 000 MW, c'est sans doute parce que les conditions en étaient très attrayantes pour les producteurs... et tout le contraire pour les clients d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Après s'être opposé en juin 2013, en Commission des finances publiques, à la Loi 25<sup>3</sup> du gouvernement précédent, visant essentiellement les mêmes objectifs à l'égard de l'électricité, le gouvernement libéral reprend ces mauvaises décisions à son compte et va encore plus loin dans la Loi 28.

### ... SURTOUT SUR UNE VOIE QU'IL FAUT ÉVITER À TOUT PRIX

Les amendements relatifs à l'énergie du Projet de Loi 28 sont néfastes pour l'ensemble des Québécois et surtout dévastateurs pour les industries grandes consommatrices d'électricité qui, faut-il le rappeler, constituent le moteur économique de régions entières et contribuent de façon stratégique au développement du Québec. Ces amendements viendraient :

- Politiser le processus réglementaire en éliminant l'obligation de la Régie de l'énergie de n'autoriser un appel d'offre, pour un approvisionnement post-patrimonial, que lorsque des besoins à satisfaire ont été démontrés ;
- Renier le droit des Québécois et des industriels à l'énergie patrimoniale à faible coût;
- Révoquer le partage des trop-perçus d'Hydro-Québec décidé par la Régie;
- Empêcher la valorisation des surplus du Distributeur, en lui interdisant l'accès au marché.

### UN RISQUE SÉRIEUR POUR LA STRUCTURE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

L'industrialisation du Québec et la construction des grands barrages sont allées de pair. Les industries disposaient d'électricité à bon prix, et le Québec y trouvait des débouchés qui contribuaient à l'amortissement du réseau de barrages dont la production constitue l'énergie patrimoniale.

L'évolution de la mondialisation de l'économie et, surtout, la diminution de la compétitivité des tarifs industriels d'électricité québécois ont fait diminuer la part

1. [Projet de loi n°28 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016](#), pp 16-17, Chapitre IV, Énergie et Ressources naturelles ; Section 1, Mesures concernant l'énergie.

2. [Décret 841-2014, 24 septembre 2014, CONCERNANT les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie se rapportant à l'évolution des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016](#)

3. [Projet de loi n°25 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012](#), pp 9-11, Chapitre I, Mesures concernant les ressources naturelles et l'énergie; Section I, Tarifs de transport et de distribution de l'électricité et coût de fourniture de l'électricité patrimoniale

de l'électricité utilisée par les industries grandes consommatrices d'électricité. En fait, leur part de l'électricité distribuée au Québec a chuté de près du quart entre 2006 et 2014, passant de 41,8 % à 32,2 %. Et le déclin se poursuit dans les prévisions de HQD pour 2015 (voir tableau 1 ci-bas). Dans ce tableau, on remarque aussi que l'approvisionnement des contrats à partage de risque (tarifs spéciaux) demeure stable, tandis que la consommation du tarif L aura pour sa part diminué de 36 % en dix ans, une catastrophe.

### C'EST AUX ÉTATS-UNIS QUE ÇA SE PASSE

Le secteur manufacturier reprend son effervescence aux États-Unis mais poursuit sa chute au Québec, où il a dégringolé du tiers de 2002 à 2014<sup>4</sup>. Aucun ajout important de capacité et aucune nouvelle implantation industrielle d'envergure ne se sont faits au Québec depuis plus de 10 ans.

Plusieurs grands industriels établis au Québec possèdent aussi des instal-

lations dans le sud des États-Unis, rapportent que les autorités politiques y sont très disposées à faire des affaires, offrant des conditions nettement plus favorables qu'ici. En plus de tarifs affichés compétitifs, ceux-ci s'assortissent de plusieurs options tarifaires, dont l'électricité en temps réel, qui assurent l'industriel d'un coût moyen d'électricité des plus avantageux. Plus de 60 milliards \$ US d'investissements sont actuellement considérés pour des implantations industrielles dans ces États. L'activité y est telle que le recrutement de main-d'œuvre qualifiée, notamment les ingénieurs, pose problème pour la construction de ces projets.

Le gouvernement libéral, et le gouvernement péquiste avant lui, ont reconnu que le tarif L n'était plus compétitif en annonçant un tarif de développement, d'abord de 10 % inférieur au tarif L et ensuite porté à 20 %, afin d'attirer de nouvelles implantations. Mais, comme nous venons de le voir, il suffit de franchir la frontière des États-Unis pour avoir accès à des tarifs aussi avantageux, et parfois encore plus, sans conditions et sans limite de temps. En fait, HQD n'a prévu aucune demande additionnelle d'énergie en 2015-2016 associée au tarif de développement. Manifestement, les grands industriels ne se bousculent pas pour investir au Québec. Au contraire, comme l'indique la baisse additionnelle d'un térawattheure dans les prévisions de ventes au Tarif L de HQD en 2015, les industries québécoises ont plutôt tendance à fermer ou à délocaliser.

Le tarif de développement industriel, c'est trop peu, trop tard. Un rabais temporaire ne suffit pas à rendre le tarif L concurrentiel. La preuve en est patente dans le secteur de l'aluminium, comme nous le démontrions dans notre

>>>

4. L'emploi manufacturier a chuté de 18 % des emplois québécois à seulement 12 % pendant cette période. Pierre Fortin, *La maladie Hollandaise, c'est quoi, L'Actualité*, 15 décembre 2014, p. 44.

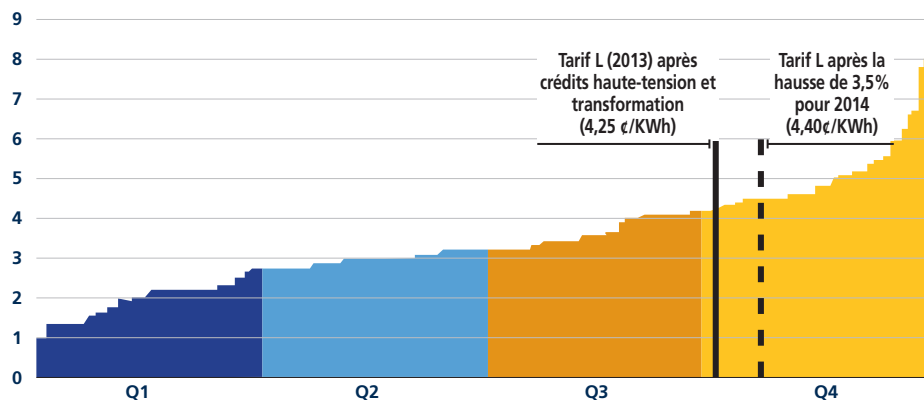
**TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE L'ÉLECTRICITÉ UTILISÉE PAR LES GRANDS INDUSTRIELS (EN MÉGAWATTS)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Tarif L	45 301	43 609	40 613	35 926	39 223	39 227	37 659	38 184	30 160	28 957
Tarifs spéciaux	25 807	27 672	27 460	26 137	27 444	26 646	26 943	26 251	25 089	25 404
Total - Tarifs L et spéciaux	71 108	71 281	68 073	62 063	62 063	65 873	64 602	64 435	55 249	54 361
Énergie totale distribuée	170 232	172 120	170 610	165 619	170 637	170 793	170 906	171 463	171 409	172 341
% - Tarifs L et spéciaux	41,77%	41,41%	39,90%	37,47%	36,37%	38,57%	37,80%	37,58%	32,23%	31,54%

\* Prévisions d'Hydro-Québec Distribution, au 9 décembre 2014

**GRAPHIQUE 1 : LE TARIF L SITUE LE QUÉBEC DANS LE 4<sup>E</sup> QUANTILE DE L'INDUSTRIE MONDIALE DE L'ALUMINIUM**

Coût d'électricité par aluminerie (USD ¢/kWh)  
(2013 monde excluant la Chine<sup>2</sup>)



1. Basé sur un taux de change CAD:USD de 1,00 pour 2012

2. En raison de son économie planifiée, les prix de l'énergie que pratique la Chine ne répondent pas aux mêmes impératifs. Leur inclusion fausse donc la réalité du marché mondial.

Source : CRU 2013, R-3854-2013

## Projet de loi 28 : LA voie à éviter (suite)

mémoire devant la Commissions sur les enjeux énergétiques du Québec<sup>5</sup> (Voir le graphique 1 à la page précédente)

Et elle l'est aussi dans de nombreux secteurs industriels, comme l'indique cet autre exemple tiré du même mémoire,

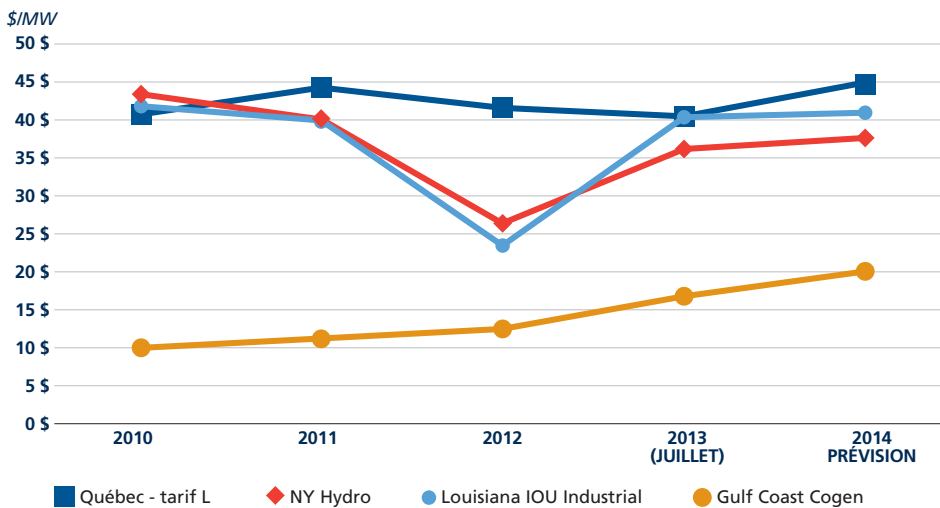
illustrant les prix payés par un industriel possédant des installations au Québec et ailleurs en Amérique du Nord (Voir le graphique 2 ci-dessous)

Le tarif L est si peu favorable dans l'économie mondialisée actuelle que

son application aurait provoqué la fermeture, en 2015, des activités de l'un des plus grands fabricants d'aluminium au Québec, entraînant la perte de milliers d'emplois et la mise sur respirateur économique de régions entières.

Malgré cela, le gouvernement n'hésite pas à augmenter le tarif L, en ajoutant aux coûts de l'électricité post-patrimoniale par des appels d'offre d'énergie éolienne déraisonnables, en reniant toute autorité de la Régie de l'énergie en matière d'approvisionnements et en se réservant non seulement l'électricité patrimoniale, mais aussi les trop-perçus d'Hydro-Québec dans ses activités réglementées.

**GRAPHIQUE 2 : Coûts d'électricité - JUILLET 2013**



**Ces mesures du Projet de Loi 28 entraîneront immanquablement des délocalisations et des fermetures de moteurs économiques, malheureusement plus tôt qu'on ne le croit.**

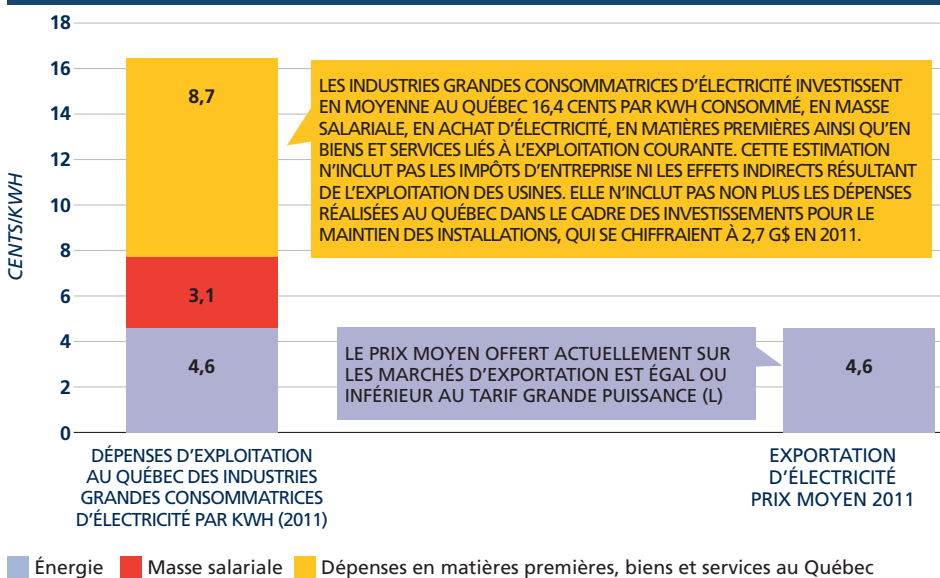
### DE PORTEUR D'EAU À PORTEUR D'HYDROÉLECTRICITÉ ?

Pourquoi ne pas se servir en premier de l'électricité patrimoniale pour dynamiser notre structure industrielle, plutôt que de l'exporter pour favoriser nos concurrents ?

C'est se priver de beaucoup plus que de tarifs d'électricité. Les industries grandes consommatrices d'électricité injectent ici plus de 16 cents par kWh utilisé, en achat d'électricité, en masse salariale et en dépenses en matières premières, en biens et en services, comme il l'était également démontré dans notre mémoire (voir graphique 3 ci-contre).

5. [Les consommateurs industriels d'électricité : Au cœur des stratégies énergétiques, économiques et environnementales du Québec](#), septembre 2013

**GRAPHIQUE 3 : ENTRÉES DE FONDS POUR LE QUÉBEC L'UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ, PLUS RENTABLE QUE L'EXPORTATION**



Note : Résultat obtenu à l'aide d'un sondage auprès de 30 usines grandes consommatrices d'électricité (GCE) représentant 52 % de la consommation totale des GCE

L'équation est encore plus négative lorsque le manque de compétitivité des tarifs industriels force une entreprise à délocaliser ou à cesser ses activités. En plus des retombées économiques et des tarifs d'électricité perdus, il faut ajouter les programmes sociaux et les investissements dans la réorientation économique de localités ou de régions entières. Le Québec y perd sur tous les plans.

L'exportation n'est pas une planche de salut. Les interconnexions actuelles sont utilisées à capacité. Pour exporter plus, il faudra en construire de nouvelles ce qui n'est ni automatique – de l'opposition se manifeste sur les projets actuels; ni rapide – une fois approuvé un projet peut prendre des années à se réaliser; ni gratuit – la construction de telles infrastructures se chiffre en milliards \$, ce qui en réduit grandement la rentabilité<sup>6</sup>.

En manque de débouchés, tenter de faire disparaître les excédents d'électricité derrière les barrages hydroélectriques, en privant les Québécois de leur énergie patrimoniale, est une idée vouée à l'échec.

***S'il est un moment où le Québec a besoin de jouer ses atouts pour relancer sa propre activité économique et industrielle, c'est bien aujourd'hui. Gonfler à court terme les profits d'Hydro-Québec – et de son actionnaire unique – en fragilisant la structure industrielle du Québec n'avance en rien le Québec dans son autonomie économique et dans sa création de richesses.***

## COMPÉTITIVITÉ

Le gouvernement reconnaît la perte de compétitivité du tarif industriel dans son « Décret de préoccupations », même s'il n'en tire pas les conclusions qui s'imposent. La Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, bien que ses prémisses n'aient pas été favorables à l'industrie, n'a pu faire autrement que de conclure elle aussi que les tarifs d'électricité québécois n'avaient plus le même attrait.

Afin d'éviter de surcharger la facture tarifaire, le rapport de la Commission recommandait d'agir « *immédiatement pour cesser*

*tout ajout de capacité de production d'électricité* »<sup>7</sup>, soulignant de plus, à l'égard de l'énergie éolienne que « *le rôle premier du gouvernement n'est pas de créer des industries mais bien de mettre en place des orientations structurées et une réglementation facilitant un développement économique durable et profitable pour toutes les régions.* »<sup>8</sup>

Malgré le bien-fondé de cette recommandation, et la réalité encore plus frappante des surplus d'approvisionnement, la Régie de l'énergie avouait son incapacité à tenir compte de cette évidence dans sa décision<sup>9</sup> sur l'appel d'offre de 450 MW d'énergie éolienne. Les mesures prévues dans le Projet de loi 28 viendraient en fait dessaisir la Régie de toute influence sur la gestion des approvisionnements. Les audiences qu'elle tient aux deux ans sur le plan d'approvisionnement de HQD en deviendraient caduques.

En conservant l'énergie patrimoniale inutilisée derrière les barrages d'Hydro-Québec Production et en balayant les coûts de l'électricité post-patrimoniale chez les clients d'Hydro-Québec Distribution, la société d'État et le gouvernement pourraient tenter d'escamoter les surplus d'approvisionnement. Mais il s'agit là d'une illusion qui ne trompe personne.

## STABILITÉ, PRÉVISIBILITÉ

Pour attirer les investissements industriels, les tarifs d'électricité doivent aussi être stables et prévisibles. L'officialisation, dans le Projet de loi 28, de l'incapacité de la Régie à tenir compte du contexte excédentaire de l'approvisionnement confirme que les hausses tarifaires pourront se poursuivre au Québec *sans aucun lien avec les marchés internationaux.*

De plus, en saisissant les trop-perçus, plutôt qu'en les répartissant selon la méthode que vient d'élaborer la Régie, le gouvernement envoie le signal qu'il peut jouer à sa guise dans la fixation des tarifs. Même si cette saisie des trop-perçus ne durait pas plus d'un an – ce dont l'état des finances québécoises fait douter – le message demeure limpide pour les investisseurs industriels.

En ayant fait « disparaître » les surplus chez HQD, l'actionnaire d'Hydro-Québec pourrait même décider d'utiliser finalement la capacité de production de la centrale thermique de TransCanada Énergie, afin de valoriser au maximum l'électricité patrimoniale à son propre bénéfice. >>>

6. Voir : Olivier Charest, *Northern Pass, CHPE et La Romaine : est-ce rentable ?* [L'Énergique, décembre 2012](#), pp. 8-11

7. Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Roger Lanoue, Normand Mousseau, Coprésidents, [Maîtriser notre avenir énergétique pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous](#), Gouvernement du Québec, Février 2014, 308 pages, Recommandation 41, page 231

8. Op. cit. p.55

9. Régie de l'énergie du Québec, décision D-2014-180 sur la requête R-3866-2013 [Demande d'approbation de la grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne](#), 20 octobre 2014

## Projet de loi 28 : LA voie à éviter (suite)

Devant un tel laxisme réglementaire, qui laisse toute discrétion au gouvernement d'agir directement sur les tarifs, il devient difficile, voire impossible, pour un groupe industriel de considérer un investissement.

### DES CONDITIONS ESSENTIELLES À L'INVESTISSEMENT

Une entreprise pour laquelle l'électricité représente de 25 % à 75 % de ses intrants, comme c'est le cas des industries grandes consommatrices d'électricité, ne peut tout simplement pas investir lorsque les tarifs d'électricité ne sont ni compétitifs, ni stables, ni prévisibles. D'autant plus que les perspectives d'investissements, dans des juridictions souvent plus accueillantes, ne manquent pas sur la planète.

La compétition des filiales nationales pour les investissements au sein des grands groupes est féroce. Les entreprises ont le choix d'investir partout sur la planète et elles se voient offrir de nombreux incitatifs. Avec un concurrent aussi dynamique – et aussi rapproché – que les États-Unis, le Québec ne peut laisser fléchir l'attrait de ses tarifs d'électricité, y compris à moyen et long terme.

Il ne faut jamais oublier qu'une installation industrielle, même d'envergure, dans laquelle on n'investit pas est vouée à la délocalisation ou à la fermeture. Or, Les amendements proposés en matière d'énergie dans le Projet de loi 28 vont EXACTEMENT dans la direction opposée aux conditions qui favorisent l'investissement et qui attirent les nouvelles implantations.

***Le gouvernement ne peut traiter la question énergétique comme si le Québec vivait en vase clos. Surtout lorsqu'il s'agit de l'un de nos principaux moteurs de développement industriel et de création de richesses, dont le Québec a si grandement besoin.***

### UN AMENDEMENT À LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE EST ESSENTIEL, MAIS PAS CELUI-LÀ !

Les intérêts à court terme du gouvernement à l'égard de l'équilibre budgétaire ne doivent pas nuire aux intérêts à long terme des Québécois, au développement industriel et à la croissance économique que peuvent assurer des tarifs compétitifs, stables et prévisibles.

#### Surplus d'approvisionnement

La reconnaissance des surplus est nécessaire pour rationaliser les approvisionnements. Il est essentiel de respecter la réalité des faits pour éviter la mise en service d'énergie additionnelle à fort coût, ce qui ne peut que faire escalader les tarifs. Or, les tarifs industriels sont déjà improductifs pour maintenir et stimuler l'activité industrielle au Québec. Les faire augmenter relève de l'irresponsabilité.

#### Approvisionnements

Plutôt que de lui nier toute autorité en la matière, l'amendement législatif nécessaire doit exiger de la Régie de l'énergie qu'elle tienne compte des besoins d'approvisionnement réels dans l'autorisation de tout appel d'offre.

#### Énergie patrimoniale

Plutôt que d'obliger les clients d'Hydro-Québec à assumer tous les coûts de l'énergie post-patrimoniale, ceux-ci devraient avoir un accès prioritaire à l'énergie patrimoniale. Telle était l'intention à l'origine de la création du concept d'énergie patrimoniale et de la Régie de l'énergie.

***La compétitivité, la stabilité et la prévisibilité des tarifs industriels d'électricité ne sont pas des choix. Ce sont des conditions. Si l'on ne réussit pas à les réunir de nouveau, la structure industrielle du Québec ne peut qu'en souffrir. Et, avec elle, la solidité de l'économie québécoise et la capacité d'offrir les services qui font la fierté des Québécois. ■***





## Vers un nouveau paysage énergétique continental

Par Shahrzad Rahbar, PhD  
Présidente,  
Association des consommateurs industriels de gaz, (ACIG)

L'Association des Consommateurs Industriels de Gaz (l'ACIG) est active depuis plus de 40 ans et ses membres sont parmi les grandes industries du Québec et de l'Ontario. Leur consommation de gaz naturel excède 100 Pétajoules (environ 100 Bcf<sup>1</sup>), ce qui équivaut à environ la moitié de la consommation totale de gaz naturel au Québec.

Plusieurs membres de l'ACIG sont également actifs auprès de l'AQCIÉ et contribuent au soutien de l'économie du Québec. Au Québec seulement, les membres de l'ACIG injectent collectivement plus de 7,5 milliards de dollars par année dans l'économie québécoise et soutiennent plus de 20 000 emplois directs.

L'accès à un approvisionnement en gaz naturel fiable et à prix compétitif leur est essentiel puisqu'ils compétitionnent tant sur la scène internationale qu'au sein de leur propres entreprises.

### S'ADAPTER AU NOUVEAU PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE – UNE NÉCESSITÉ

Le marché nord-américain de l'énergie connaît présentement de profonds changements qui se répercutent sur les mouvements de gaz naturel, leurs prix et leur capacité à atteindre les zones de consommation. La compétitivité des consommateurs industriels de l'est du Canada en est particulièrement affectée.

Ces changements sont porteurs d'opportunités significatives telles que la diversité de l'offre, l'amélioration de la fiabilité des approvisionnements et ultimement des coûts moindre pour les consommateurs de gaz naturel au Québec.

#### Approvisionnement

La production de gaz de schiste a changé la donne sur tout le continent, repositionnant le gaz naturel comme une source d'énergie abondante et fiable pour le futur. Ce nouvel approvisionnement fait en sorte que les réserves prouvées et disponibles ont considérablement augmenté. L'impact pour l'Est canadien est bouleversant. Le gaz naturel conventionnel provenant du Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, qui a répondu à la demande depuis plus de cinquante ans, arrive à maturité et est en déclin. Au même moment, la demande intra-Albertaine pour le développement des sables bitumineux

a augmenté de façon considérable et continuera de croître, diminuant d'autant l'apport disponible pour les marchés de l'Est canadien. La récente montée de la production de gaz de schiste dans la formation Marcellus, située au sud des Grands Lacs, permet de pallier à la réduction et constitue une ressource économiquement attrayante.

#### Transport et entreposage

En raison du déplacement de la production, les besoins de transport et d'entreposage sont également affectés sur tout le continent. Au Canada, les pipelines qui, jusqu'à maintenant, acheminaient le gaz naturel de l'Ouest canadien vers les marchés de l'Est sont largement sous-utilisés. En conséquence, TransCanada se doit de développer des stratégies aux fins de minimiser les coûts associés aux actifs échoués tout en préservant l'intégrité de sa situation financière et ce, dans un contexte où de nouveaux projets émergent pour acheminer la production de Marcellus vers les marchés.

Pour continuer à satisfaire les besoins des consommateurs de l'Est canadien sur les horizons de court et moyen termes, il devient nécessaire de procéder au renforcement des installations existantes et même à la construction de nouvelles, afin d'acheminer la production de Marcellus vers les marchés du Québec et de l'Ontario.

#### Marchés

L'accès à une nouvelle source d'approvisionnement de proximité et à prix compétitif a provoqué une croissance accélérée de l'utilisation du gaz naturel pour produire l'électricité. Dans un marché continental, cette croissance de la demande influe sur les prix, la saisonnalité de la demande et les pratiques contractuelles. Les prix offerts au Québec et en Ontario seront représentatifs du prix payé par les marchés alternatifs.

>>>

1. Bcf = Milliard de pieds cubes

## Vers un nouveau paysage énergétique continental (suite)

### Une transition critique

L'énergie et le gaz naturel sont des éléments d'actualité politique, tant aux États-Unis qu'au Canada. Pour la première fois depuis des décennies, le gouvernement du Canada montre un intérêt majeur pour le gaz naturel, présentant un agenda axé sur l'exportation. Soucieux de protéger leur économie respective, les gouvernements provinciaux sont également engagés dans une discussion sur l'énergie.

Cette transition des marchés doit s'effectuer de manière ordonnée, et dans les meilleurs délais. À défaut, les opportunités se transformeront en risques, desquels découleront des inconvénients majeurs pour les consommateurs, notamment en termes d'instabilité des marchés, de sécurité d'approvisionnement et de coûts.

L'ACIG est d'avis que la sécurité d'approvisionnement et le retour à la stabilité des marchés sont tributaires du désengorgement des réseaux de transport et du traitement des actifs échoués.

L'Office national de l'énergie (l'ONÉ) a récemment donné son aval à l'Entente intervenue entre TransCanada et les distributeurs gaziers. L'Entente redéfinit la structure tarifaire du pipeline principal de TransCanada et marque la première étape permettant le désengorgement trop attendu du réseau de transport en Ontario.

Pour sa part, le projet Énergie Est, déposé à l'ONÉ à la fin octobre 2014, devrait permettre de disposer des actifs échoués.

### L'ACIG ET LE PROJET ÉNERGIE EST

Le projet Énergie Est proposé par TransCanada permettra d'acheminer du pétrole depuis l'Alberta jusqu'au Québec et le Nouveau-Brunswick, desservant à la fois le marché canadien et celui de l'exportation. Le projet comprend trois principaux segments qui se distinguent chacun des autres.

- Le premier segment (depuis l'Alberta jusqu'à North Bay en Ontario) consiste à convertir en oléoduc un tronçon du pipeline de gaz naturel qui est sous-utilisé.
- Le deuxième segment entre North Bay et Iroquois (tronçon North Bay – Iroquois) vise essentiellement le même objectif, alors que, contrairement au premier segment, ce tronçon du pipeline est encore pleinement utile et utilisé pour desservir les marchés de l'Est de l'Ontario et du Québec.
- Le dernier segment fait l'objet d'une nouvelle construction, débutant près du point Iroquois, en Ontario, qui traversera le Québec et se poursuivra jusqu'au Nouveau-Brunswick.

L'ACIG accueille avec enthousiasme le projet Énergie Est et se réjouit de l'apport qu'un tel projet aura sur l'économie canadienne, donnant un nouveau souffle à l'industrie pétrochimique.

>>>



Cependant, TransCanada prévoit le retrait de 1200 Tj/jour de capacité sur le tronçon North Bay – Iroquois et l’ajout de 575 Tj/jour sur le tronçon entre Maple et Iroquois (projet *Eastern Mainline*). TransCanada a déterminé le niveau d’ajout de 575 Tj/jour sur la base des engagements fermes qu’il détient, alors que les distributeurs considèrent que le niveau d’ajout devrait remplacer la pleine capacité retirée, soit 1200 Tj/jour.

L’ACIG est préoccupée par l’écart important qui réside entre les prévisions de TransCanada et celle des distributeurs. Une sous-estimation de la capacité requise aura un impact néfaste sur la sécurité d’approvisionnement et sur les prix du marché. L’incertitude des marchés continue de faire ses ravages en maintenant élevés les prix du marché.

De plus, l’ACIG est préoccupée par les surcoûts potentiels qui pourraient être associés à l’ajout de capacité, puisque TransCanada n’en assume pas le risque.

La conversion du tronçon North Bay – Iroquois soulève donc d’importants enjeux de nature fonctionnelle et économique pour les consommateurs de gaz naturel.

#### **Risque d’insuffisance de capacité de transport**

Les enjeux de nature fonctionnelle découlent de la dichotomie entre la capacité convertie sur le tronçon North Bay – Iroquois et la capacité de remplacement à être ajoutée par le projet Eastern Mainline. Les distributeurs gaziers considèrent que cet écart causerait un déficit de l’ordre de 20 % de la capacité disponible pour desservir les marchés.

Il est impossible d’évaluer avec exactitude les besoins du marché, mais l’écart entre les prévisions de TransCanada et celles des distributeurs est suffisamment important pour inquiéter le marché quant à la suffisance de capacité disponible.

#### **Risque d’interfinancement du marché pétrolier par le marché gazier**

TransCanada propose d’acquérir les actifs du tronçon North Bay – Iroquois à la valeur nette aux livres, estimée à 400 millions de dollars, plus une prime d’acquisition de 500 millions de dollars. Il propose de construire près de la moitié de la capacité convertie au coût estimé de 1,5 milliard de dollars.

Par les tarifs de transport, les consommateurs de gaz assumeront ainsi le coût d’une base tarifaire plus importante sur une période d’amortissement prolongée. Ils assumeront aussi le risque du surcoût de la construction.

D’autre part, la conversion du tronçon depuis Empress en Alberta jusqu’à North Bay est bénéfique pour les consommateurs de gaz naturel. TransCanada estime la valeur nette aux livres de ce tronçon à hauteur de 600 millions de dollars. Un revenu requis inférieur devrait alors engendrer une réduction tarifaire. Les projections de TransCanada feront l’objet d’analyses détaillées lors des audiences devant l’ONÉ.

#### **LA GÉOPOLITIQUE ET L’INTÉRÊT PUBLIC**

Le Canada est à la fois un grand producteur et un grand consommateur d’énergie. Il est certes d’intérêt public de favoriser la croissance des exportations de pétrole et de capitaliser sur l’émergence d’un nouvel approvisionnement en gaz naturel pour attirer les investissements dans les secteurs industriels à forte intensité énergétique.

Opposer les intérêts des producteurs de pétrole aux intérêts du marché de gaz naturel s’avère inutile et contre-productif. Le développement économique de la filière gazière ne devrait pas être ralenti par le développement de la filière pétrolière. Il y aurait plutôt lieu d’élargir l’assiette énergétique canadienne et de trouver une façon de construire l’oléoduc Énergie Est sans affecter les marchés gaziers.

Il est d’intérêt public d’aligner les discussions sur un objectif commun qui permettra à la fois la faisabilité du projet Énergie Est et qui donnera accès à un approvisionnement fiable et à prix compétitif aux consommateurs de gaz naturel. ■



## Exportations vers l'Ontario : quel produit offrir ?

Par Olivier Charest  
Directeur, Énergie et Affaires Juridiques, Alcoa Canada

Il a beaucoup été question, ces derniers temps, d'accroître les exportations québécoises d'électricité vers l'Ontario.<sup>1</sup> Ce sujet a d'ailleurs été discuté il y a quelques semaines par les premiers ministres du Québec et de l'Ontario. L'une des propositions mises de l'avant consiste à remplacer un ou deux réacteurs nucléaires ontariens par de l'électricité québécoise, selon une entente à long terme similaire à celle avec le Vermont.<sup>2</sup>

L'Ontario devra en effet procéder prochainement à la réfection de deux de ses trois centrales nucléaires, qui assurent présentement ses besoins électriques de base. La facture totale atteindrait les dizaines de milliards de dollars. Dans la mesure où ces investissements se traduiraient par un coût de revient de 8-9 cents le kWh<sup>3</sup>, si tout va bien, voire beaucoup plus selon d'autres sources<sup>4</sup>, certains se demandent<sup>5</sup>, à juste titre, s'il n'existe pas là une occasion d'affaires pour Hydro-Québec, qui peine à obtenir plus que 3 ou 4 cents le kWh sur une part importante de ses exportations.<sup>6</sup> L'économie semble y être... non ? Peut-être, mais il faut faire attention, dans ce genre d'exercice, aux particularités de l'industrie électrique.

### NE PAS OUBLIER LES FRAIS DE TRANSACTION

Soulignons d'abord que les coûts de transport, qui peuvent être mineurs dans certaines industries, ont un impact majeur dans le domaine de l'électricité. Ce sont d'ailleurs les contraintes de transport qui confèrent au marché de l'électricité son caractère régional, par opposition au marché du gaz naturel, qui est davantage continental, et à celui du pétrole, mondial.<sup>7</sup>

Le Québec a beaucoup d'interconnexions avec ses voisins. Le problème, c'est que les marchés les plus lucratifs ne se trouvent pas à la frontière mais beaucoup plus loin. J'examinais dans *L'Énergique* de décembre 2012 la rentabilité de deux nouvelles interconnexions projetées vers les marchés américains (*Champlain Hudson Power Express* ou « CHPE » et *Northern Pass*).<sup>8</sup> Bien que les marchés visés par ces projets (la ville de New York et la Nouvelle-Angleterre) offrent des prix intéressants, les investissements requis semblent trop élevés pour rendre l'aventure rentable. Et pour cause : non seulement les distances sont-elles importantes, mais en plus le terrain traversé (lac Champlain, fleuve Hudson, Montagnes-Blanches, le Bronx et le Queens) pose des défis techniques et d'acceptabilité sociale.

On retrouve un phénomène similaire du côté ontarien. Nous partageons certes plusieurs interconnexions avec nos voisins outre-Outaouais, totalisant plus de 2 700 MW – dont une interconnexion de 1 250 MW construite près d'Ottawa à la fin des années 2000 – mais ces interconnexions nous donnent surtout accès à l'est de la province, alors que le véritable marché ontarien est situé beaucoup plus à l'ouest, principalement à

>>>

1. Voir notamment : Pierre-Olivier Pineau, [Une alliance Québec-Ontario](#), La Presse, 23 mai 2014 ; Communiqué, [L'Ontario et le Québec s'unissent pour renforcer l'économie du Canada central](#)

2. Voir notamment : Ontario Clean Air Alliance Research, [Le Plan énergétique à long terme de l'Ontario : le point après un an](#); Pierre-Olivier Pineau, [Une alliance Québec-Ontario](#), La Presse, 23 mai 2014

3. Ontario Energy Board, [UNDERTAKING J14.4](#)

4. Ontario Clean Air Alliance Research, [Le Plan énergétique à long terme de l'Ontario : le point après un an](#)

5. Pierre-Olivier Pineau, [La pagaille énergétique canadienne](#), La Presse, 11 octobre 2014

6. Nous soulignons dans [L'Énergique](#) de l'été 2014 que HQ avait rapporté à l'ONÉ avoir touché 675 M\$ CA pour la majeure partie de ses exportations de 2013, 19,5 TWh, soit 3,5 ¢/kWh en moyenne. Les autres ventes qu'elle effectue hors du Québec (une dizaine de TWh) sont plus profitables.

7. Dans ce dernier cas, on note quand même des différences de prix entre les divers marchés. Ici encore, les infrastructures de transport sont souvent en cause. On n'a qu'à penser à l'impact de la congestion des oléoducs sur le prix obtenu pour le pétrole albertain.

8. [L'Énergique](#), décembre 2012, page 8. Bien que certaines étapes aient été franchies depuis la publication de cet article (notamment l'octroi d'un permis présidentiel à CHPE), ces projets sont encore sur la glace. À noter aussi que d'autres projets d'interconnexion susceptibles d'intéresser les exportateurs canadiens d'électricité sont apparus sur le radar depuis : New England Clean Power Link, Northeast Energy Link, Green Line, et Grand Isle Intertie.

Toronto et dans les environs. Il en va de même des centrales nucléaires que l'on chercherait à remplacer, dont l'une (Bruce) est même située à l'ouest de la Ville-Reine.

### RAPPORT DE L'IESO : INVESTISSEMENTS REQUIS

Or, selon un rapport publié récemment par deux organismes ontariens du domaine de l'électricité, soit l'IESO et l'Ontario Power Authority, le réseau ontarien souffre de problèmes de congestion limitant les flux d'électricité d'est en ouest.<sup>9</sup> Ainsi, selon ce rapport, le réseau actuel ne permettrait des importations fermes en provenance du Québec qu'à hauteur de 500 MW, et ce, pour quelques années seulement. La croissance de la charge serait telle qu'en 2020, il faudrait déjà investir dans le réseau pour permettre à l'électricité québécoise d'atteindre le marché ontarien sur une base ferme tout au long de l'année.<sup>10</sup>

Ces investissements dépendent du niveau de capacité d'importation que l'Ontario veut se donner :

- Pour importer 1 000 MW, l'IESO conclut qu'il faudrait investir 325 M\$ dans le réseau de transport ontarien (surtout près d'Ottawa) et que les travaux dureraient de 3 à 5 ans;
- Pour atteindre 1 800 MW, il s'agirait d'investissements de 825 M\$, sur 5 à 7 ans;
- On pourrait même aller jusqu'à 3 300 MW, en installant une nouvelle interconnexion – mais il s'agirait alors d'investir plus de 2 milliards \$ du côté ontarien, en plus des investissements requis du côté québécois.<sup>11</sup>

Les surplus d'Hydro-Québec sont certes importants; mais exporter en continu à hauteur de 3 300 MW serait difficile en raison de contraintes de capacité (de production), et accaparerait la quasi-totalité des surplus énergétiques, laissant ainsi peu de marge de manœuvre pour profiter des autres marchés. Et c'est

sans compter l'impact sur la rentabilité du projet découlant des investissements colossaux qui seraient requis.

À l'opposé, les investissements demandés pour permettre 1 000 MW d'exportations fermes seraient beaucoup moins importants; et la quantité d'énergie y associée, soit 8,5 TWh par année en charge de base (*base load*), laisserait à Hydro-Québec suffisamment de surplus pour profiter des autres marchés, plus lucratifs.<sup>12</sup> Il serait donc intéressant de poursuivre davantage la réflexion dans ce sens.

### ET LES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ?

Le hic, toutefois, c'est que ces 1 000 MW ne seraient pas suffisants pour remplacer toute la production nucléaire ontarienne post-2020, ni même celle d'une seule des deux centrales dont on prévoit la réfection, soit Bruce (6 300 MW)<sup>13</sup> et Darlington (3 500 MW)<sup>14</sup>. Or, en ne remplaçant qu'un ou deux réacteurs par des ventes québécoises, on ne pourra pas nécessairement compter sur un coût évité de 8-9 cents/kWh.

En effet, on peut penser qu'il y a des économies d'échelle dans l'opération et dans la réfection de réacteurs nucléaires, et qu'une fois qu'on va de l'avant avec la réfection d'une dizaine de réacteurs, il n'en coûte pas beaucoup plus cher de s'occuper des deux derniers. Sans compter que le coût unitaire pour l'exploitation augmenterait lui aussi à la centrale avec deux réacteurs en moins. La rentabilité d'une telle aventure demeure donc à être démontrée.

### LES AUTRES OPPORTUNITÉS EN ONTARIO

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a rien à espérer du côté ontarien pour Hydro-Québec. En fait, indépendamment de la fermeture (permanente) ou non de ces deux réacteurs, l'Ontario pourrait avoir besoin d'importer davantage d'électricité pendant la réfection des autres réacteurs nucléaires. Par ailleurs, en 2020,

>>>

9. <http://www.ieso.ca/Documents/IntertieReport-20141014.pdf> Voir les pages 22 et suivantes.

10. Ibid., p. 23

11. Ibid., p. 23

12. Idéalement, dans cette entente, Hydro-Québec pourrait interrompre ses livraisons à l'Ontario en période de pointe hivernale, alors que le Québec a besoin de cette électricité et que les prix sur les marchés américains augmentent en raison des pénuries de capacité sur les gazoducs.

13. <http://www.powerauthority.on.ca/nuclear/bruce-restart-and-refurbishment-project-3000-mw-tiverton>

14. <http://www.opg.com/generating-power/nuclear/stations/pickering-nuclear/Pages/pickering-nuclear.aspx>

## Exportations vers l'Ontario : quel produit offrir ? (suite)



La centrale nucléaire de Pickering

L'Ontario prévoit fermer sa centrale nucléaire de Pickering (3 100 MW), laquelle contribue présentement une vingtaine de TWh par an au bilan énergétique de cette province,<sup>15</sup> soit davantage que ses exportations nettes d'électricité (10 à 15 TWh au cours des dernières années<sup>16</sup>). Une partie de l'énergie alors requise pourrait être fournie par Hydro-Québec, soit par le marché de court terme de l'IESO, soit par des ententes bilatérales.

Côté puissance, le Québec et l'Ontario se sont par ailleurs entendus récemment pour s'échanger 500 MW de puissance : l'Ontario fournira 500 MW au Québec en hiver de 2015 à 2019; puis, ce sera au tour du Québec de fournir 500 MW en été à l'Ontario.<sup>17</sup>

Hydro-Québec a aussi confirmé son intérêt pour le marché ontarien récemment, en visant spécifiquement les marchés de la puissance et des services complémentaires (*ancillary services*) plutôt que la charge de base. En effet, dans sa soumission à l'IESO sur la révision des interconnexions ontariennes, sa filiale HQ Energy Marketing (HQEM) insistait sur la distinction entre énergie et puissance (que l'on retrouve souvent liées dans un contrat ferme de long terme), en militant pour la création d'un marché ontarien de puissance ouvert aux ressources provenant d'ailleurs.<sup>18</sup> Évidemment, il y aurait fourniture d'énergie associée à cette puissance, mais seulement aux heures de l'année pendant lesquelles l'Ontario en exercerait l'option, plutôt que de manière continue. Même la capacité offerte n'aurait pas à l'être pour l'ensemble de l'année : on pourrait prévoir des périodes d'engagement saisonnières, voire mensuelles, de manière à optimiser les échanges possibles.<sup>19</sup>

Dans cette soumission, HQEM militait aussi pour la fourniture de services complémentaires à travers les interconnexions. Les

services complémentaires sont une sous-catégorie des produits de puissance visant à répondre à des besoins opérationnels - maintenir l'équilibre offre-demande sur le réseau en temps réel - et pour lesquels les délais sont donc beaucoup plus courts (30 minutes, 10 minutes, voire quelques secondes d'avis) que dans le cas de la puissance ordinaire. Bien que tous les réseaux requièrent des services complémentaires, l'intégration de nouvelles centrales à production intermittente (éolien, solaire), comme en Ontario, peut en accentuer le besoin. Il s'agit donc de produits à valeur ajoutée qu'un opérateur de centrales hydroélectriques est bien positionné pour offrir, en raison de la flexibilité de telles centrales, et il semble tout à fait approprié que HQEM promeuve la participation de producteurs québécois à ce marché, en Ontario.

### UN PETIT MOT SUR LE QUÉBEC

Ces positions de HQEM sur les services complémentaires et sur l'obtention de produits énergétiques de manière séparée plutôt qu'amalgamée sont d'autant plus intéressantes en ce qu'elles tranchent avec le traitement au Québec de la question de l'intégration éolienne. En effet, Hydro-Québec Distribution (HQD) obtient présentement les services complémentaires requis à cette fin auprès d'un seul fournisseur (Hydro-Québec Production) à travers une seule et unique entente dans laquelle plusieurs services sont regroupés. La facture associée à cette entente, atteignant plusieurs dizaines de millions de dollars, est refilée à la clientèle par voie de tarifs d'électricité. Cette situation dure depuis 2008 mais a été exacerbée au cours des deux dernières années avec la mise en service de nombreux parcs éoliens au Québec.

La Régie de l'énergie devrait rendre sous peu une décision sur les caractéristiques voulues pour la prochaine entente d'intégration éolienne, ce qui permettra de mettre fin à la présente entente et, si l'AQCIÉ a gain de cause, à HQD d'acquiescer les divers services complémentaires requis pour l'intégration éolienne de manière séparée et auprès d'une plus grande base de fournisseurs potentiels, peut-être même en Ontario si les règles gouvernant les interconnexions le permettent.

Les avantages du marché ontarien ne se limitent donc pas aux seules exportations. Il reste à voir, maintenant, de quelle manière Hydro-Québec – et, espérons-le, ses clients québécois – pourront en profiter. ■

15. Voir notamment la décision EB-2013-0321 de l'OEB, page 37

16. *L'Énergique*, décembre 2012, note 8, page 9

17. Selon les sources consultées, la puissance québécoise serait offerte à partir de 2016 ou de 2019. Voir notamment : Gouvernement de l'Ontario, document d'information, [Conclusion d'ententes lors de la réunion conjointe Québec-Ontario des Conseils des ministres](#) ; Régie de l'énergie, projets, [Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016](#) (pages 217-218)

18. Energy Marketing, Review of Ontario's Interties - [HQEM comments](#)

19. Ibid.



## Politique énergétique du Québec – le processus redémarre

Par Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIÉ

Développer une compréhension commune des défis et des possibilités, dégager les consensus, proposer des orientations générales et des engagements concrets, pour faire de la politique énergétique du Québec un levier de création de richesses.

Ainsi résume-t-on les objectifs<sup>1</sup> de la nouvelle ronde de consultations sur la future politique énergétique du Québec. La démarche sera lancée par la publication de quatre documents de réflexion sur : les Contexte et défis – Profil énergétique du Québec, les Hydrocarbures fossiles, l'Efficacité et l'innovation énergétiques, et les Énergies renouvelables. Des tables rondes d'experts seront tenues sur ces trois derniers sujets en janvier, mars et mai 2015, suivies de consultations publiques et auprès des communautés autochtones pour culminer à l'automne 2015 avec le dépôt de la nouvelle politique énergétique du Québec.

### UN LEVIER DE CRÉATION DE RICHESSES

À l'évidence, l'AQCIÉ et certains de ses membres seraient très intéressés à participer à ces tables rondes. Et nous le serions encore plus, si le développement économique et l'industrialisation du Québec étaient aussi à l'ordre du jour. Difficile en pareille circonstance de se convaincre que la finalité de la politique énergétique du Québec soit véritablement la création de richesses.

Partout au monde, les questions d'énergie et d'activité économique et industrielle sont intimement liées. Ce lien est d'autant plus étroit au Québec que sa structure industrielle s'est largement érigée sur des secteurs utilisant l'électricité de façon intensive, en raison de la disponibilité d'hydroélectricité. Ces industries, en retour, ont contribué à amortir les infrastructures qui font aujourd'hui la fierté des Québécois et dont la production contribue à leur niveau de vie.

C'est pourquoi, plutôt que d'être en marge, le développement économique devrait être au cœur de la future politique énergétique du Québec, afin de tirer pleinement avantage de notre structure industrielle, de dynamiser et de faire croître cette dernière, bref de s'en servir comme du puissant levier de création de richesses qu'elle est.

Lors de la relance du processus de consultation, le ministre Arcand<sup>2</sup> soulignait que : « Cette nouvelle politique permettra d'accroître notre leadership en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'innovation technologique, et de mettre en valeur, de façon responsable, l'ensemble de nos ressources et de notre patrimoine commun. Nous voulons utiliser moins de pétrole, utiliser des énergies moins polluantes comme le gaz naturel renouvelable et liquéfié en remplacement du mazout et du diesel. Nous voulons plus d'énergie verte et un développement économique et industriel fort et, par-dessus tout, que notre rapport à l'énergie soit exemplaire en Amérique du Nord. » Que l'exemplarité du Québec dans son rapport à l'énergie soit plus important que son développement économique et industriel en dit malheureusement long... surtout dans le contexte Nord-Américain.

### L'AQCIÉ ENTEND PARTICIPER ACTIVEMENT À LA RELANCE DES CONSULTATIONS

Bien que les aspects économiques n'occupent toujours pas la place qui leur revient, selon nous, dans cette consultation, ils sont néanmoins plus présents que dans la précédente Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. Il est de notre rôle, et de tous les intervenants économiques, d'aider à recentrer les discussions en mettant l'économie et le développement industriel à l'avant plan.

Nous trouvons aussi heureux que le gouvernement ait souligné que les 460 mémoires déposés dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec feront partie de la réflexion. Le sort réservé au rapport issu de ces consultations est moins clair, mais il nous apparaît essentiel que certains éléments clés du rapport de la Commission<sup>3</sup> ne se perdent pas. Dans *L'Énergique* du printemps 2014 nous présentions une analyse de ce rapport<sup>4</sup>, duquel deux éléments nous semblaient particulièrement structurants.

1. [Faits saillants](#) – Vers une nouvelle politique énergétique pour le Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

2. [Le gouvernement engage la démarche vers la future politique énergétique québécoise](#), communiqué du MERN, le 7 novembre 2014

3. Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Roger Lanoue, Normand Mousseau, Coprésidents, [Maîtriser notre avenir énergétique pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous](#), Gouvernement du Québec, Février 2014, 308 pages

4. [Maîtriser notre avenir énergétique, Survol du rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec](#)

### Le Projet de loi 28 contredit la vocation de la future politique énergétique

Le premier de ces deux éléments, qui n'a manifestement pas été entendu par l'actuel gouvernement, recommandait d'agir « *immédiatement pour cesser tout ajout de capacité de production d'électricité* »<sup>5</sup>, soulignant de plus, à l'égard de l'énergie éolienne, que « *le rôle premier du gouvernement n'est pas de créer des industries mais bien de mettre en place des orientations structurées et une réglementation facilitant un développement économique durable et profitable pour toutes les régions.* »<sup>6</sup> Comme nous l'avons vu dans l'article sur le Projet de loi 28 (pp. 4-8), le gouvernement va directement à l'encontre de cet énoncé, non seulement en ayant procédé avec l'appel d'offre de 450 MW d'énergie éolienne, mais en s'assurant de pouvoirs discrétionnaires déraisonnables pour la commande additionnelle d'énergie déjà excédentaire.

Le second élément du rapport de la Commission qui nous semble très important passe malheureusement, lui aussi, à la trappe dans le Projet de loi 28. Il s'agit de l'utilisation d'un Prix

d'achat fixé selon les opportunités du marché (PASO), calculé sur les prix de vente hors pointe à l'exportation, pour fixer le prix d'achat des nouveaux approvisionnements d'énergie. L'AQCIÉ et ses membres verraient pourtant d'un bon œil l'introduction des prix du marché dans l'équation de la tarification québécoise.

### DES CONSULTATIONS QUI DOIVENT CORRIGER LA SITUATION

Les amendements relatifs à l'énergie du Projet de loi 28 imposent exactement le contraire de ce qui est nécessaire pour assurer des tarifs d'électricité industriels compétitifs, stables et prévisibles – sans lesquels aucun développement ou nouvel investissement n'est possible pour les entreprises grandes consommatrices d'électricité qui composent l'épine dorsale de la structure industrielle du Québec.

L'AQCIÉ se doit de démontrer dans les consultations sur la politique énergétique du Québec combien la voie qu'emprunte actuellement le gouvernement, en se réservant le droit d'intervenir directement dans la fixation des tarifs d'électricité, est mal avisée.

Si la nouvelle politique énergétique du Québec veut réellement soutenir et accroître la création de richesses, elle ne pourra qu'inverser les mesures contenues actuellement dans le Projet de loi 28 en matière d'énergie. ■

5. Op. cit. p. 231, Recommandation 41

6. Op. cit. p.55



Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles



## QUOI DE NEUF À LA RÉGIE

Pour les grands industriels, 2014 aura été une année record de représentations devant la Régie. Nous y avons participé à huit dossiers traitant d'enjeux liés aussi bien au transport qu'à la distribution. Les questions débattues cette année ont souvent été fondamentales et elles auront un impact durable sur l'encadrement règlementaire.

Dans cette catégorie, on retrouve le dossier sur les caractéristiques du service d'intégration éolienne (R-3848), celui sur les pouvoirs de la Régie en matière d'approbation de fourniture post-patrimoniale (R-3866), le plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur (R-3864) et, finalement, la politique d'ajout au réseau de transport (R-3888).

Dans la catégorie des dossiers ayant un impact sur les tarifs d'électricité, les interventions des grands industriels ont ciblé le projet de construction d'une ligne de 735kV de la Chamouchouane au Bout-de-l'Île (R-3887), l'option tarifaire d'électricité interruptible (R-3891) l'établissement des tarifs de transport pour 2015 (R-3903) ainsi que les tarifs d'électricité 2015 (R-3905).

Les audiences publiques seront toutes terminées à la fin de cette année, sauf pour le dossier sur la politique d'ajout qui procédera en février 2015, bien que toutes les preuves et les expertises soient déjà au dossier.

Les grands industriels ont été déboutés dans le dossier (R-3866), contestant l'appel d'offre pour la production de 450 MW d'énergie éolienne, en soutenant que la Régie n'avait pas le pouvoir d'approuver un approvisionnement sans démonstration de besoins. Qui plus est, la Régie établissait subsidiairement que les usagers québécois n'avaient aucun droit à l'électricité patrimoniale. À la suite de cette décision, le gouvernement a présenté des amendements législatifs relatifs à l'énergie dans son Projet de loi 28, qui viennent enchâsser ces principes dans la loi.

La Régie approuvait, juste à temps pour cet hiver, le tarif d'électricité interruptible dont les conditions étaient mises à jour pour refléter celles qui prévalent dans le marché à

l'égard des transactions de puissance. La bonification des conditions offertes a suscité un intérêt chez les industriels pour ce programme et Hydro-Québec a ainsi été en mesure de combler ses besoins en prévision de la desserte de la prochaine pointe hivernale.

Parmi les questions prises en délibéré, on retrouve l'allocation entre les usagers du réseau de transport de l'investissement relatif à la construction de la Ligne Chamouchouane (R-3887), si la Régie détermine que le dossier est suffisamment étoffé pour lui permettre de choisir entre une nouvelle ligne ou l'installation de compensateurs en série sur la ligne existante. La Régie doit aussi statuer sur les caractéristiques du service d'intégration éolienne (R-3848) en fonction des retours d'énergie fixes, basés sur un facteur d'utilisation représentatif de leur contribution historique; de la puissance garantie à 30 %, et du niveau des services complémentaires requis pour équilibrer l'énergie éolienne.

Quant au plan d'approvisionnement (R-3864), la Régie rend une décision partielle approuvant les prévisions de la demande et les stratégies d'approvisionnement soumises par le Distributeur, sujet à certains ajustements à faire pour le prochain état d'avancement du plan. Elle reporte cependant dans une décision ultérieure les questions de fiabilité des approvisionnements, d'approvisionnement des réseaux autonomes et de la revente d'énergie. Elle modifie aussi les conditions de l'appel d'offre en puissance pour une durée de 20 ans, en le réduisant de 1 000 à 500 MW; assouplit le délai entre l'approbation des contrats et leur entrée en vigueur; limite la participation des producteurs à l'intérieur de la province; élimine la contrainte de programmation à une heure d'avis; limite l'appel d'offre à des projets de fourniture conventionnels, et rejette la prise en compte du marché du carbone. ■



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496  
Télécopieur : 514 286-6078

[www.aqcie.org](http://www.aqcie.org)